



ADEME

Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie



Grenelle de l'Environnement et méthanisation - biogaz

- Christophe Hévin - Direction Régionale ADEME Midi-Pyrénées
- Rue Jean Bart - BP 672 – 31319 Labège Cedex
- www.ademe.fr/midi-pyrenees
- christophe.hevin@ademe.fr



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie



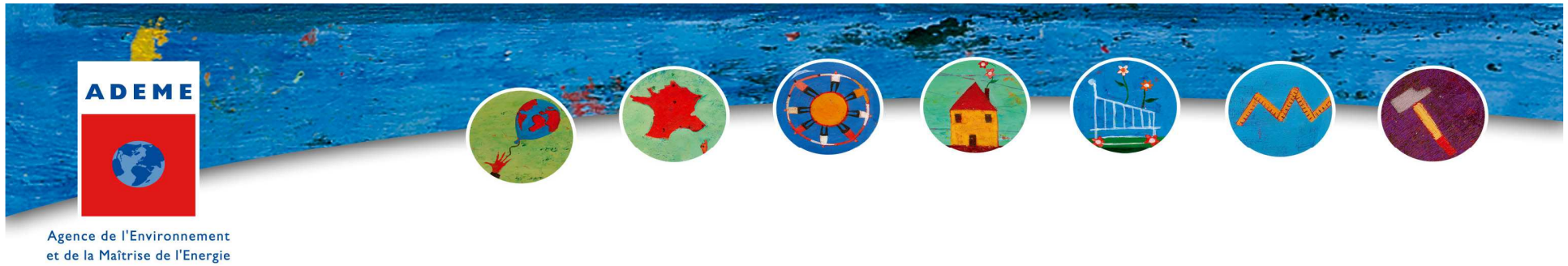
Les modes d'action de l'ADEME

Etablissement public placé sous la tutelle conjointe des ministères chargés de la Recherche, de l'Environnement et de l'Energie, l'ADEME met en œuvre trois modes d'actions principaux, dans les domaines de l'énergie et de l'environnement :

- **recherche et prospective,**
- **expertise et conseil,**
- **information et action sur les comportements.**

et accompagne les acteurs socio-économiques sur 4 domaines :

- **déchets et sols,**
- **énergie,**
- **air et bruit**
- **actions transversales.**



Evolution de l'ADEME dans le contexte Grenelle

- **L'ADEME : un des opérateurs clés de la transition environnementale**
- **L'ADEME : renforcement de son rôle de précurseur (d'expertise, de recherche, de référent, de veille, d'expérimentation ...)**
- **ADEME responsable...**
 - de la recherche dans les domaines des nouvelles technologies de l'énergie : Fonds démonstrateur (R&D)
 - des objectifs de la politique déchets : Plan déchets
 - du développement des EnR thermiques : Fonds chaleur
 - de la communication pour la mutation environnementale de la société



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie



Plan déchets

- Renforcer la réduction à la source des déchets
(seule la prévention des déchets n'entraîne aucun impact environnemental)
- Développer les **recyclages organiques** et matières
(notamment les déchets du BTP)
- Réduire les quantités partant en incinération ou en stockage
 - Diminution de **15 %** à l'horizon 2012



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



Recyclage organique

- Promotion de la qualité des composts & digestats (études, démarches qualité,...)
- Développer la collecte et la valorisation des déchets des « gros producteurs »
- Développement de nouvelles unités de compostage et de méthanisation de qualité
- Amélioration des opérations existantes sur bio déchets



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



Fonds chaleur renouvelable

- **Mécanisme d'aide du fonds chaleur**
 - Aide à la production d'EnR thermique (aide en fonction du nombre de tep produites par l'installation),
 - Aide dimensionnée pour déclencher seule le projet (règles de cumul avec d'autres fonds : Région, FEDER, ...),
 - Analyse économique des projets : kWh EnR produit, inférieur de -5% à la solution de référence
 - Pour les projets de plus de 1000 TEP, appel à projet BCIA et sélection sur performance.

- **Biogaz (déchets urbains, industriels et agricoles) :**
 - Production minimum : 200 tep/an (2 326 MWh/an),
 - Valorisation sous forme de chaleur (si pas de tarif régulé) pour eau chaude ou vapeur,
 - Valorisation dans réseau de chaleur,
 - Injection biogaz épuré dans réseau et production de biogaz carburant : aide aux équipements de préparation et de contrôle,

TAUX d'aide en 2009 : au cas par cas en fonction des projets

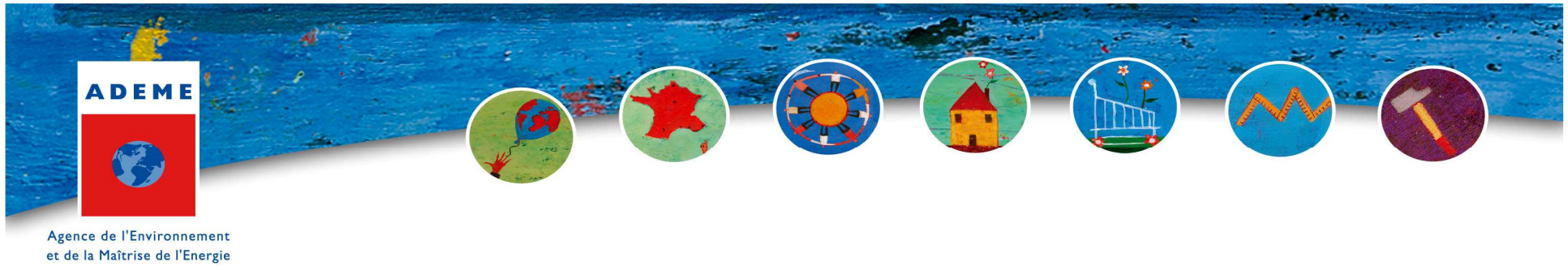


Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie



Zoom sur Midi-Pyrénées

- 2006 : Fromagerie Verdier (46) : 1^{er} prix à Pollutec 2008 pour l'unité de méthanisation,
- Programme PRELUDE (financements Conseil Régional et ADEME)
 - Soutien aux études : 30 terminées dont 10 de faisabilité (4 industrielles, 6 approches collectives territoriales), avec 10 bureaux d'études différents,
 - Soutien aux investissements (2 réalisations industrielles, 2 agriculteurs, 4 finalisation de dossier)
- FEDER : soutien aux investissements (uniquement PME et collectivités) en complément du PRELUDE
- Cumul aide PRELUDE + FEDER : entre 60 et 80% des dépenses éligibles (= investissements méthanisation – 5 années de bénéfices)



- Merci pour votre attention
- Questions ?